
RÉSUMÉ :

Introduction : Les inhibiteurs de la pompe à protons sont souvent prescrits dans des indications injustifiées ou pour des durées trop longues. Au-delà de l'enjeu économique de cette surprescription, ils sont responsables d'effets indésirables à long terme, parfois graves. Il est nécessaire de réduire leur utilisation au long cours. Notre objectif était d'évaluer l'efficacité du conseil minimal dans la déprescription des IPP auprès des médecins généralistes de la région Grand Est.

Méthode : Etude quantitative par envoi via courrier électronique de deux questionnaires aux médecins généralistes du Grand Est. Le premier questionnaire contenait un bref conseil de déprescription des IPP non indiqués. Un second questionnaire, envoyé trois semaines plus tard, évaluait l'impact sur les prescriptions d'IPP.

Résultats : Les médecins interrogés ont évalué l'utilité du conseil minimal à 8/10. Trois semaines après la réception du conseil minimal, 80% des médecins ont fréquemment repensé à l'information délivrée par le conseil minimal, 72% ont eu une réflexion sur la légitimité de leurs prescriptions d'IPP, 58% ont plus souvent abordé la question de l'arrêt d'un IPP en consultation, 49% ont plus souvent déprescrit un IPP.

Conclusion : Le conseil minimal a eu un impact positif sur les prescriptions d'IPP et a permis d'initier des démarches de déprescription. Accompagner le conseil minimal d'un algorithme de déprescription ou de liens vers des recommandations pourrait améliorer son efficacité.

Rubrique de classement : Médecine générale

Mots-clés : Inhibiteurs de la pompe à protons, Déprescription, Effets indésirables, Conseil minimal, Médecins généralistes

Président : Pr Thomas VOGEL**Asseseurs :** Pr Laurent MONASSIER, Dr Pierre-Yves CHRISTMANN, Dr Sophie RABOURDIN

Adresse de l'auteur : 30B rue de la patrie 67300 Schiltigheim